



Médecin, député-maire, président de la FHF, Jean Leonetti plaide pour un humanisme du concret.

centre-ville. « Je suis un passionné de la démocratie participative. J'évite de donner l'impression qu'on prend des décisions brutales enfermées dans son bureau », explique l'édile, qui prend plaisir à jouer la partition de l'opposition pour mieux ensuite balayer les arguments du camp d'en face. À la recherche des « voies d'équilibre », dit-il. Mais loin d'être naïf, quand il s'adresse à des conseillers municipaux : « Vous qui connaissez la politique, vous savez qu'avant 2014 il y a 2012 ? » Car il cultive sa stature, Jean Leonetti, tout en assurant n'être pas un homme de réseaux et ne pas concevoir une recherche obsessionnelle du pouvoir pour le pouvoir. Il n'a pas fait ce qu'il fallait pour accéder à un poste ministériel, comprend-on. « Il faudrait que j'emmerde beaucoup plus ou que je sois beaucoup plus fidèle, glisse-t-il. Or, la

fidélité aux hommes, c'est idiot. Mieux vaut être fidèle aux idées qu'aux hommes. »

Ses détracteurs lui reprochent une radicalisation. Au conseil municipal, qu'il mène tambour battant, le doux « Leo » se fait déterminé, pugnace, parfois piquant. Oui, il y aura des expulsions locatives, car les petits propriétaires doivent aussi être protégés. Non, il ne voit pas l'intérêt de subventionner la construction d'une crèche à l'hôpital pour une demande de dix places. « C'est un défenseur zélé de la politique de Sarkozy, qui a complètement endossé son rôle de vice-président de l'UMP », accuse Gérard Piel (PC), son principal opposant politique local, qui lui reconnaît malgré tout la pratique d'une certaine écoute.

Sans cesse, Jean Leonetti remet les priorités en place. « La politique, ça ne résume pas mon existence. J'ai une famille, j'aime

me cultiver; jouer au tennis, aller au théâtre avec des amis. » Sa femme, Martine, médecin de santé publique, ses enfants, l'un médecin (lui aussi), l'autre notaire, ses deux petits-enfants, sa mère à laquelle il rend visite chaque vendredi, voilà l'important. Tout comme le fait de travailler en confiance. « C'est la profonde humanité de Jean qui doit être mise en avant », insiste Jean-Claude Régi, président de la Fédération des médecins de France et ami de trente ans. La bioéthique, et à travers elle la défense de la dignité humaine, lui colle à la peau. « Il y a d'autres révolutions que des révolutions sanglantes. Il peut y avoir des révolutions humanistes. Je ne peux pas me concevoir comme un producteur consommateur. L'humanisme moderne n'est pas un humanisme contemplatif, c'est un humanisme du concret », plaide-t-il. ● G. D. L.

Dr Véronique Fournier

« Les gens sont tous des agents éthiques »

Légiférer au service des personnes plutôt qu'au service de l'intérêt collectif : telle est la mission que s'est donnée la fondatrice et directrice du Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin (Paris).

Une fille qui veut sauver son père en donnant la moitié de son foie, un homme de 70 ans, stérile après un cancer, qui réclame l'accès à l'aide médicale à la procréation (AMP), des parents demandeurs d'un diagnostic prénatal pour une maladie jusque-là non réputée autoriser une interruption médicale de grossesse... Dans *Le Bazar bioéthique*, ce sont des histoires singulières que Véronique Fournier, cardiologue, médecin de santé publique, a choisi de raconter. Un livre troublant, dans lequel elle appelle à aborder la question du « vivre ensemble » davantage en termes de justice collective qu'en termes de morale collective.

PANORAMA DU MÉDECIN : Est-il nécessaire de battre en brèche la solidité de certaines certitudes morales ? **VÉRONIQUE FOURNIER :** Je n'ai pas de raison de les battre en brèche de façon systématique. Ce qui m'intéresse, c'est d'aller voir sur le terrain si les recommandations en matière d'éthique tiennent la route face à la pratique. Quand, en 2002, j'étais en situation de réfléchir à la loi de bioéthique, je n'avais aucun élément de terrain.

En privilégiant les histoires singulières, ne négligez-vous pas l'intérêt collectif ?

La tension entre le niveau individuel et l'intérêt collectif est mon sujet principal de médecin de santé publique. Mais en

quoi accepter de faire un bébé à un homme de plus de 60 ans compromettant l'intérêt collectif ? Je ne vois pas. Je me demande si on a n'a pas été excessif dans notre protection de la collectivité contre les demandes supposées irraisonnées des gens. Et d'ailleurs, sont-elles si irraisonnées ? La loi de bioéthique, en matière d'AMP, a été fondée sur l'idée de se caler sur ce qu'était la structure familiale traditionnelle. Or, aujourd'hui, il n'y a plus tellement de familles conformes à cette structure familiale traditionnelle. La loi ratifie un modèle social qui n'est plus le modèle social dominant.

Un modèle qui, selon vous, est trop fondé sur des règles morales ?

Trop fondé en tout cas sur la perpétuation d'un ordre social et moral, décalé par rapport à notre société actuelle.

Les cas problématiques sont-ils rarissimes ?

La question n'est pas que ce soit rare ou fréquent. Il s'agit de faire confiance. Tous les gens sont des agents éthiques. Quand ils viennent voir une équipe d'AMP, ils ne viennent pas sur un coup de tête, ils ont beaucoup réfléchi et estiment que la balance penche dans le bon sens. Les questions que vous vous posez avec votre



L'affirmation de la bioéthique à la française

bonne conscience collective, ils se les posent depuis des mois et dix fois plus que vous. Ce sont eux qui auront des comptes à rendre à cet enfant qu'ils veulent. Les personnes que je reçois ont toutes cette intensité de réflexion, quel que soit leur niveau social. Quand les gens sont confrontés à la vie et à la mort, pour eux-mêmes ou ceux qu'ils aiment, ils sont super-intelligents, au moins humainement.

Demander la mort d'un enfant au nom de la gravité du handicap dont il souffre, est-ce vraiment guidé par « le souci de l'autre » comme vous l'évoquez ?

Cela l'était à chaque fois pour les parents que j'ai rencontrés en éthique clinique. Ils ont voulu cet enfant. C'est pour eux que c'est le plus douloureux de demander que sa vie s'arrête. Ils se demandent comment ils vont y survivre. En même temps, ils sont persuadés que leur choix est le bon. Ce n'est pas la vie qu'ils voulaient pour lui. Ils ne veulent pas lui faire le cadeau d'une vie empoisonnée. En quelque sorte, c'est par amour qu'ils demandent sa mort, ce n'est jamais par dépit ou par impuissance. Le problème, c'est vrai, c'est qu'un enfant n'appartient pas à ses parents et qu'il a le droit de vivre même avec un grand handicap. Mais qui va l'accompagner au quotidien, qui va lui donner le goût de vivre, le choyer,

qui l'aime a priori le plus et est le plus capable de l'accueillir avec sa douleur ? Ce sont d'abord ses parents. C'est pourquoi je pense que c'est à eux que doit revenir la décision.

Le risque eugéniste ne nous guette-t-il pas ?

Je n'y crois pas. En tout cas de la part des parents potentiels. J'en veux pour preuve que ceux qui demandent l'aide de l'AMP n'ont aucune réticence à recourir à des donneurs anonymes. Ils sont prêts à aller à l'étranger pour trouver des ovocytes. Ils ne sont pas à la recherche de ce qui seraient les meilleurs gènes, du moins en France. Par ailleurs, ils ne sont pas non plus en quête absolue de non-handicap ou d'enfant parfait. D'ailleurs, ce sont souvent les médecins qui sont le plus réticents à aider à la conception ou à prolonger une vie avec un handicap.

Quel regard portez-vous sur le rapport de la mission d'information sur la révision des lois bioéthiques ?

Le rapport ne propose quasiment pas de modifications par rapport à la loi actuelle. Je le regrette, car le fossé s'agrandit entre les demandes du terrain et la norme juridique. Mais mon travail d'aujourd'hui



n'est pas d'écrire la loi. Le politique doit prendre en compte d'autres arguments que la seule réalité du terrain pour légiférer. Par exemple, les personnes qui souffrent de l'interdiction de l'accès à l'homoparentalité ont des arguments forts sur le plan éthique et moral pour nous interpeller. Pour autant, le législateur peut penser que, sur le plan politique et social, la société n'est pas prête pour cela.

Vous proposez de délier autorisation d'accès à l'AMP et prise en charge par l'assurance maladie...

Non, je ne le propose pas, j'en discute pour montrer que la question éthique du « juste » va devenir progressivement plus importante que celle du « bien ». S'il devient difficile d'interdire au nom de la morale, la demande d'AMP va être plus importante. Si on la finance, il y aura moins d'argent pour d'autres prises en charge dans le domaine médico-social. Il faudra alors se demander ce que l'on préfère financer : par exemple, entre l'aide à la vie quotidienne des personnes âgées devenues dépendantes ou l'accès à l'AMP de tout un chacun. Je propose que le critère pour décider devienne alors celui de la justice : c'est-à-dire que l'on choisisse de financer ce qui conduit à une société la moins « injuste » possible.

L'eugénisme en marche ?

« Oui, il y a un eugénisme d'État en France. » La thèse de Jean-Marie Le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune pour la recherche sur les déficiences intellectuelles d'origine génétique, est volontairement choquante. Dans un essai polémique, les pratiques du DPN, du DPI, de la recherche sur l'embryon et du clonage thérapeutique sont passées au crible pour démontrer leurs « perversions ». Alors que 96 % des fœtus détectés trisomiques à l'issue du DPN donnent lieu à une interruption de grossesse, Jean-Marie Le Méné dénonce un choix collectif de l'État qui, en finançant chaque

année le DPN à hauteur de 100 millions d'euros, oriente par cette offre les choix individuels des parents, au détriment du développement des structures d'accueil ou de la recherche de nouvelles thérapies. L'extension du DPI aux gènes de prédisposition est un « puits sans fonds », accuse-t-il. Ce magistrat de la Cour des comptes fustige « l'orgueil et le mensonge de la technoscience » et « une complaisance vis-à-vis du capitalisme pharmaceutique ». Si l'auteur évite toute considération politique ou religieuse – afin d'être fréquentable ? –, son propos est sous-tendu par la

conviction que l'embryon est un être humain. À l'heure de la découverte des potentialités des cellules souches issues du sang du cordon, il constate la « sous-performance » de la recherche sur l'embryon, « devenue inutilement immorale ». Jean-Marie Le Méné diagnostique une crise de conscience bioéthique sans précédent. Et assure que la coexistence entre science, progrès et éthique est possible. Malgré des envolées lyriques excessives, le livre ne laisse pas indifférent.

« Nascituri te salutant ! La crise de conscience bioéthique », Jean-Marie Le Méné, Salvator, 2009.

L'un des grands dangers pour la bioéthique, dites-vous, est le risque d'exploitation de l'homme du Sud par l'homme du Nord ?

Le danger absolu, c'est la dérive vers la marchandisation du corps humain. Si on continue d'interdire, les gens vont aller trouver ailleurs ce qu'on leur interdit en France parce que c'est vital pour eux. C'est ce qui se passe déjà avec les mères porteuses en Inde ou les donneuses d'ovocytes en Ukraine. Cela se fait toujours aux dépens des gens les plus vulnérables.

N'y a-t-il plus selon vous de limite morale ?

La justice est une limite morale. La non-exploitation du Sud par le Nord est une limite morale. La qualité et la sécurité de la médecine sont des limites morales. Il y a des limites morales, mais ce ne sont plus les mêmes. © PROPOS RECUEILLIS PAR G. D. L.

1. « Le Bazar bioéthique. Quand les histoires de vie bouleversent la morale publique », Véronique Fournier, Robert Laffont, 2010.